

La leçon de calcul élémentaire : [1ère partie]

Autor(en): **H.N.-R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 37

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: ÉMILIE GOURD

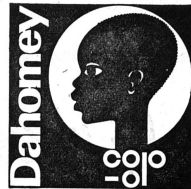
Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

18 janvier 1964 - N° 37

52^e année

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

La leçon de calcul élémentaire

Dans le corps électoral de trois cantons romands, nous formons la majorité, ce qui veut dire que notre puissance est grande. Pour autant que nous votions, bien sûr. Mais, jusqu'à présent, le parti dans lequel nous représentons la majorité est le parti des abstentionnistes qui compte pour zéro car 100 plus 100 plus 1000 plus 5000 abstentionnistes plus tout ce qu'on veut ne fera jamais que zéro. A croire que la majorité d'entre nous aime à compter « pour beurre » comme disent les enfants.

Bonnes épouses, bonnes mères, nous sommes de mauvaises citoyennes. Ne serions-nous pas encore persuadées que notre bulletin de vote est d'un grand poids? Pour le prouver, faisons, si vous le voulez bien, un peu de calcul élémentaire.

Une femme seule qui vote, compte pour 1; celle qui s'abstient, pour 0.

Et la femme mariée qui vote en grande
(Suite en page 6)

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (Vd)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro:
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces Suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.-
Etranger Fr. 7.75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 1.11791



Les Françaises et la politique

De par les termes mêmes de sa constitution, « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origines, de race ou de religion (...) Son principe est: gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. (...) La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du referendum. (...) Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. »

Le cadeau de de Gaulle

En fait, l'accession de la femme française à la vie politique du pays ne date que d'une vingtaine d'années. Ce fut presque à la sauvette que la Française obtint sa capacité politique, par une proposition de Robert Prigent, en mars 1944, au Gouvernement provisoire d'Alger, à la suite de laquelle le Général de Gaulle promit « au nom de la France combattante » la participation des femmes à la création des nouvelles institutions.

Dès la révolution de 1789, on s'était préoccupé, en France, du vote des femmes. A l'époque, Olympe de Gouges — avant de mourir sur l'échafaud — rédigeait la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », Condorcet, « L'Admission des femmes au droit de cité »; mais jusqu'à l'avènement de la III^e République, l'activité politique des femmes fut pratiquement insignifiante. Dans la période qui s'étend de la fin de la grande guerre de 1939, il y eut huit discussions à la Chambre des députés et trois au Sénat sur le problème du vote des femmes. En 1936, donc avant le suffrage universel, le Cabinet de Front populaire de Léon Blum comprenait deux femmes, une radicale et une socialiste, comme sous-ministres d'Etat. En 1945, les Françaises obtenaient le droit de vote.

Qu'en ont-elles fait ?

En dix-huit ans, quel chemin ont-elles parcouru et dans quelle mesure les retrouvons-nous au sein des organismes d'Etat? Il n'est pas très facile de faire un panorama politique des femmes françaises car bien des éléments manquent, tout spécialement en ce qui concerne le comportement électoral des femmes, car nous n'avons aucun moyen de discerner le sexe des votants d'après les bulletins sortants.

Cependant, en examinant les principaux arguments élevés, dans le pays qui nous intéresse, contre le vote des femmes, nous verrons dans quel mesure les craintes émises avant 1945 étaient justifiées.

Les principaux arguments invoqués étaient l'influence de l'Eglise sur les femmes, l'incompatibilité entre l'accès des femmes à la vie politique et leur mission familiale, l'inaptitude « physiologique » de la femme à la vie politique, son manque de maturité politique et son indifférence vis-à-vis du destin du pays. On redoutait également que les femmes constituant la majorité de la population adulte, les hommes seraient en minorité sur le plan électoral.

Avec de telles craintes, comment donc les hommes accordèrent-ils spontanément aux femmes la mesure dont elles bénéficièrent en 1945? Pour le comprendre, il faut se reporter à l'époque: les hommes n'étaient plus les mêmes, le renouvellement des cadres politiques issu de la guerre les avaient dotés d'un état d'esprit nouveau. De plus, ils s'acquittaient d'une dette de reconnaissance envers les citoyennes dont le rôle dans la Résistance est bien connu.

En 1963, dix-huit ans après l'accession des femmes à la vie politique du pays, les sondages exécutés à différentes reprises par plusieurs mouvements féminins et principalement par l'IFOP (Institut français d'Opinion publique) prouvent que les femmes étant nombreuses à s'abstenir de voter (surtout chez les jeunes femmes de 21 à 25 ans et chez les personnes âgées), la majorité des votants est constituée par des hommes, que neuf sur dix des femmes mariées, votant comme leur mari, le vote commun exprime et renforce l'unité du couple, que les différences entre le niveau politique des hommes et celui des femmes ne sont pas des différences de nature mais de degré et que, malgré les abstentions signalées plus haut, la femme désire voter et vote effectivement. Par là même, son accession à la vie politique lui a ouvert les yeux

(Suite en page 5)



Cette vieille Tessinoise profite du moindre rayon de soleil pour travailler devant sa maison.
(Photo Gertrude Fehr, Territet)

Problèmes posés par la vieillesse

Le problème médico-social créé par la sénescence et la vieillesse a pris, au cours de ces dernières années, une place très importante au sein des grandes questions humaines qui préoccupent notre époque. Relégués depuis le début de notre civilisation dans des rôles symboliques quoique en général fort honorables, les vieillards dont le nombre tend sans cesse à s'accroître, deviennent un élément essentiel dans la vie communautaire de notre temps, rendant ainsi impérieux le changement de la structure sociale du monde actuel.

Partout, en Suisse, en Europe et dans le monde entier, les réunions, les congrès, les conférences, consacrés à l'étude de la vieillesse, se multiplient.

Vieillessement

En vérité, le problème des soins aux vieillards ne peut être envisagé et résolu que dans la mesure où l'on étudie à fond les facteurs qui sont à la base du vieillissement de l'être humain, et les conséquences physiques, psychologiques, sociales et économiques qui en découlent. Le thème choisi m'oblige cependant de passer sous silence toute cette problématique du vieillissement qui nous entraînerait trop loin du but essentiellement concret que j'entends poursuivre devant vous: Comment organiser de la façon la plus judicieuse, la plus rentable et éga-

lement la plus humaine possible, les services de santé physique et mentale destinés aux vieillards.

Le corps et l'esprit

Il est classique de dire qu'il existe pour tout être humain deux façons de tomber malade: la première concerne l'atteinte à la santé physique, la deuxième, l'atteinte à la santé psychique. Or, cette façon de voir les choses, qui répond d'ailleurs à une nécessité pratique tout à fait compréhensible, n'est toutefois que partiellement justifiée. Les médecins s'aperçoivent de plus en plus que la maladie conçue comme atteinte à l'intégrité de l'individu, comporte toujours, et j'oserais dire sans exception, la participation du corps et de l'esprit. Ce n'est, en fin de compte, qu'une question de proportion entre l'apport du physique et l'apport du psychique qui détermine le choix des deux grandes catégories auxquelles appartiendra dès lors le malade: la médecine organique et la médecine psychologique. Le trait d'union indispensable est assuré ici par la perspective psychosomatique qui n'est pas comme certains pourraient le croire, une tentative de ramener toutes les maladies à une origine psychologique, mais qui est bien davantage un effort visant à concilier et à réunir le corps et l'esprit, composantes en réalité indissolubles de l'être

(Suite en page 5)

SOMMAIRE

Page 2: L'enquête sur l'étiquetage des textiles

Page 3: Les importants travaux de diplôme à l'Ecole d'études sociales à Genève

Page 4: Nouvelles suisses et étrangères

Page 5: La couturière

Page 6: Le pardon des péchés ou pas de pitié pour les fraudeurs ?